

ANNEXE 1.1

GESTION DES MODIFICATIONS A COMPTER DU 13 SEPTEMBRE 2016

NB : Les annexes ont été renumérotées en cohérence avec la renumérotation opérée dans la version 9 du DRR 2017 (voir table des correspondances en préambule).

➤ **VERSION 1 DU 13 SEPTEMBRE 2016 (consultation)**

Modifications majeures apportées à la version 8 du DRR HDS 2017 modifié	Point / Annexe
Mise à jour de dates	Points 1.6.1, 6.3, 6.4, 6.5.1, chapitre 4
Dispositif de défaut de roues des convois : seuil légèrement abaissé pour 2018	Point 3.4.7
Restructuration du chapitre 4 en lien avec la « structure commune du DRR » de RNE	Chapitre 4
Clarifications et précisions sur les parties "structuration" et "préconstruction" (4.2.2), le tableau des types de réponses (4.2.5), les dispositions décrivant l'allocation de capacité internationale (4.2.6), notamment sur les règles de double-commande en phase de construction, et sur les règles de demandes de dernière minute.	Point 4.2.2
Processus détaillé de déclaration de saturation, en lien avec la nouvelle redevance de saturation	Point 4.4.2 et 6.2.1.7
Restructuration des chapitres 5 et 6 en lien avec la « structure commune du DRR » de RNE : classement en prestations minimales, services de base, prestations complémentaires/connexes/diverses	Chapitres 4 et 5
Réforme de la tarification des prestations minimales	Points 6.1, 6.2.1 et 6.7.1 et annexes 6.1.1 et 6.2
Réforme de la tarification des installations de service	Point 6.2.2 et annexes 6.1.2 et 6.3
Déclaration de composition réelle des convois : pénalité d'un montant supérieur	Point 6.5.2
Actualisation des tarifs des prestations SI	Annexe 6.4
Actualisation des tarifs des prestations complémentaires et connexes	Annexe 6.5
Mise à jour de la liste des sections élémentaires, avec redécoupage des sections entrant dans les aires urbaines	Annexe 6.6

➤ **VERSION 2 DU 9 DECEMBRE 2016 (1^e publication)**

Modifications majeures apportées à la version 1 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Critères de régulation des demandes de sillons en adaptation (DSA) : report au 11 juin de l'application de la règle des J-40 pour les créations de sillons-jour simple, assouplissement du délai d'anticipation pour les créations de sillons-jours avec prescription de sécurité avec possible reconsidération dans le DRR 2018M (J-40) et précisions sur les circulations d'essai concernés (4.2.4.2) ; précisions sur les motifs accompagnant les réponses irréalisables (4.2.5.1) ; ajout d'un paragraphe sur le suivi des indicateurs de production horaire (4.2.5.2)	Points 4.2.4.2, 4.2.5.1 et 4.2.5.2
Précisions apportées au tableau des types de réponses aux demandes de sillons	Point 4.2.5.1
Précisions sur les demandes de sillons internationaux (outils)	Point 4.2.6.2

Modifications majeures apportées à la version 1 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Redevance de circulation : intégration de la distinction entre lignes de groupes UIC 2-6 et 7-9 pour les activités voyageurs et fret, introduction de l'annexe 6.7 listant les lignes du RFN associées à leur groupe UIC.	Point 6.2.1.1 et annexes 6.1.1 et 6.2 et 6.7
Redevance de circulation fret : ajout d'une modulation « longueur du sillon +/-300 km »	Point 6.2.1.1 et annexes 6.1.1 et 6.2.3
Actualisation des dispositions sur l'évolution pluriannuelle des redevances voyageurs et fret et application des indexations actualisées sur les barèmes 2018	Annexe 6.1.1, 6.2, 6.5
Redevance de marché activité voyageurs conventionnée : modification de la segmentation (un tarif par AOT)	Point 6.2.1.2 et annexe 6.1.1 et 6.2.1
Ajustement à la baisse des tarifs des cours de marchandises avec prise en compte d'un taux de coût moyen pondéré du capital	Annexes 6.1.2 et 6.3
Paragraphe « réservé » en raison notamment de l'homologation ministérielle de la décision ARAFER n°2016-167 pour le seul HDS 2017	Point 6.3
Ajustement à la hausse des ratios acceptables 2017-2018-2019 afin d'augmenter la franchise (frais de dossier)	Point 6.5.1
Publication du Document de référence des gares de voyageurs pour l'HDS 2018 (partie SNCF Réseau, annexes 0 et B seulement) (voir suivi des modifications au sein de l'annexe) ; non-réception de la partie de Gares & Connexions à date de la publication	Annexe 9.1
Publication du Document de référence de la Ligne (DRL) établi par LISEA pour l'HDS 2018	Annexe 10

➤ **VERSION 2.1 DU 26 JUILLET 2017 (publication DRG et DRL post-avis ARAFER)**

Modifications majeures apportées à la version 2 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Nouvelle version du Document de référence des gares (DRG) – partie SNCF Réseau : voir introduction du document principal pour le détail des modifications apportées	Annexe 9.1
Nouvelle version du Document de référence de la Ligne Tours-Bordeaux (DRL) : voir annexe 11 du DRL pour le détail des modifications apportées (principalement sur annexe 2)	Annexe 10

➤ **VERSION 2.2 DU 9 SEPTEMBRE 2017 (publication Tarification modifiée des prestations minimales et des installations de service)**

Modifications majeures apportées à la version 2.1 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Barème modifié des redevances de prestations minimales : reconduite des tarifs 2017, actualisés avec les taux prévus au contrat de performance entre SNCF Réseau et l'Etat pour 2018 et ajout des sections élémentaires nouvelles du Contournement de Nîmes-Montpellier avec leur catégorie tarifaire	Chapitre 6 et annexes 6.1.1 et 6.2, 6.6
Barème modifié des redevances d'usage des installations de service, soumis à avis de l'ARAFER	Chapitre 6 et annexes 6.1.2 et 6.3 en lien avec annexe 8.1.1
Reprise des textes modifiés post-avis ARAFER dans la version du 22 mai 2017 du DRR 2017 sur les prestations de manœuvres des installations de service simples modifiés et les redevances liées à l'usage de la traction électrique (RCTE et RFE)	Points 5.4.4 et 5.4.5, 6.2.1.6, 6.2.3.1 et annexe 6.1.3

➤ **VERSION 2.3 DU 13 SEPTEMBRE 2017 (projet soumis à consultation)**

Modifications majeures apportées à la version 2.2 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Langue : Mise en œuvre de l'arrêté du 4 juillet 2016 sur les compétences linguistiques des conducteurs	Point 2.4.1
Procédure de compatibilité du matériel roulant : précisions sur les délais de réponse en fonction de la typologie de la demande	Point 2.7
Actualisation en lien avec la modification des référentiels (circulations dérogatoires, véhicules exclusivement utilisés pour la réalisation de travaux sur le RFN)	Points 2.9.2 et 2.9.3
ETCS : actualisation du déploiement et référence à la documentation à consulter sur les contraintes exportées de l'ETCS 1	Point 3.3.3
Détection des défauts de roues : suppression de la pénalité	Point 3.4.7
Classification des voies de service en fonction de leur usage et leur caractère commercialisable et précision sur la mise à disposition de voies pour usage spécifique	Points 3.6.4 et 5.5.2
Demandes de sillons en phase d'adaptation : précisions sur les demandes de création et le délai de réponse	Point 4.2.4.2
Tableau des types de réponses aux sillons, principalement « attribution ferme » devient « attribution » (à partir de décembre 2017)	Point 4.2.6
Allocation de capacité pour les voies de service sur les sites équipés de l'outil GOST 2 déplacé et modifié sur le sujet de l'annulation et la non-utilisation des capacités allouées	Point 4.9.1 (fin)
Précision sur la prestation d'accès à un canal radio dit de veille et actualisation des tarifs	Point 5.5.1.4 et annexe 6.5
Introduction de la prestation de mise à disposition d'un radio locale d'entreprise	Point 5.5.2.2
Incitations réciproques : ajustement du dispositif au regard de la décision ARAFER n° 2017- 062 et transfert de certains paragraphes dans le nouveau document technique « Règle de gestion du système d'IR » mentionné	Point 6.3
Frais de dossier : suppression du détail du dispositif et renvoi à un dispositif redéfini pour l'horizon 2020	Point 6.5.1
Déclaration de composition réelle : pénalité à 30€ et répétition de la disposition sur une possible rétention du convoi au point 6.5.2 ; l'article 4.1 de l'annexe est complété avec des précisions sur la structure du message STI à transmettre	Point 6.5.2 et annexe 5
Facturation de la redevance pour l'usage des voies de service : reformulation de la mesure en cas de défaut de déclaration de l'usage et mise à jour des sites équipés de l'outil GOST 1	Point 6.7.2
Conditions générales CUI/CAS : introduction de l'article 20.1 bis sur l'indemnisation du préjudice subi du fait de la suppression d'un sillon-jour lié à un sillon-jour initial supprimé du fait de SNCF Réseau	Annexe 3.1
Accord-cadre : modification de la trame (notamment annexe technique) pour prévoir deux jalons de calcul des pénalités dues par SNCF Réseau, la situation la plus favorable au client accord-cadre étant retenue.	Annexe 3.3
Contrats : modifications mineures de l'annexe 3.2.1 (ajout d'un référent « badge CANIF » et référence à l'annexe 6.5 pour les tarifs de la RFE), de l'annexe 3.4.1 (actualisation des SI pour l'article 7), des annexes 3.5.1 et 3.5.2 (clarification formelle des jalons pour les pénalités – article 5)	Annexes 3
Gestion des circulations : modification de l'article 4.1, 5.5.1, 5.5.2, 6.4	Annexe 5

Modifications majeures apportées à la version 2.2 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Actualisation des tarifs de la prestation connexe d'accès et d'utilisation du radio de canal de veille ; introduction des tarifs de la RFE	Annexe 6.5
Réclamations : ajout d'un paragraphe 4 sur les délais dans l'annexe 7.0, allègement des annexes 7.1 et suivantes en renvoyant à l'annexe 7.0	Annexe 7
Mise à jour des annexes techniques, notamment l'annexe 8.1 (liste des cours de marchandises)	Annexes 1 et 8
Actualisation des offres des autres exploitants d'installations de service	Annexes 9.2-9.15

➤ **VERSION 2.4 DU 24 NOVEMBRE 2017 (publication pour nouvelle saisine de l'ARAFER sur le DRG, sans reprise des modifications de la version 2.3)**

Modifications majeures apportées à la version 2.2 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Modification du DRG (partie SNCF Réseau) pour nouvelle saisine de l'ARAFER (voir détails des modifications en introduction du document principal du DRG)	Annexe 9.1

➤ **VERSION 3 DU 8 DECEMBRE 2017 (publication de la version modifiée post-consultation)**

Modifications majeures apportées à la version 2.3 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Détection de défauts de roues au-dessus : précisions sur le processus de notification le jour même en cas de détection au-dessus du seuil	Point 3.4.7
Demandes de sillons en adaptation : ajustement rédactionnel et de la date de mise en œuvre des demandes ponctuelles après J-40. Ajout d'une référence à l'IR.	Point 4.2.4.2
Gestion des écarts : précision sur le fait que les suites à un écart pour cause travaux, les demandeurs de sillons n'ont pas à faire de DSA	Point 4.5.4
IR : précisions sur le périmètre, le délai de demande d'exonération et les conditions de suspension du dispositif	Point 6.3
SAP : prise en compte de la décision du COSAP sur l'abattement pour 2018 (50%)	Point 6.4
Frais de dossier : Modification de l'intitulé et suppression du § objectifs	Point 6.5.1
Déclaration de composition réelle : précision sur les conditions de facturation de la pénalité	Point 6.5.2
CUI : précision de l'article 18.2 des CG CUI, ajout de clauses pour indiquer les correspondants opérationnels et le contact DTNC dans les CP.	Annexes 3.1, 3.2.1, 3.2.2
Gestion opérationnelle des circulations : précision sur les SI	Annexe 5
Tarifs des terminaux de marchandises : reprise des tarifs 2017, dans l'attente d'un avis conforme de l'ARAFER	Annexes 6.1.2 et 6.3 + point 6.2.2
Intégration des tarifs de la RCTE composante B	Annexe 6.5
Réclamations : précision mineure sur les délais et sur l'intitulé de l'annexe 7.2	Annexe 7
Mise à jour factuelle des matériels roulants dont la compatibilité est vérifiée sous 3 mois (annexe 2), des sections élémentaires (annexe 6.6), des zones d'interface (annexe 8.3)	Annexes 2, 6.6, 8.3

➤ **VERSION 3.1 DU 15 MARS 2018**

Modifications majeures apportées à la version 3 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Mise à jour de l'annexe tarifaire SEL	Annexe 6.6
Modification du DRG 2018M	Annexe 9.1
Actualisation du barème de tarification TRANSFESA	Annexe 9.14

➤ **VERSION 4 DU 7 SEPTEMBRE 2018**

Modifications majeures apportées à la version 3.1 du DRR HDS 2018	Point / Annexe
Anticipation du pré-opérationnel	Chapitre 4
Modification des tarifs pour l'usage des terminaux de marchandises et pour l'usage des voies de service par les trains TEPE	Chapitre 6 Annexes 6.1.2 et 6.3.1